

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction des Affaires  
Financières

**F1**

### Séance publique du mercredi 8 février 2023

Convoqué le jeudi 2 février 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

**Présents :**

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAFF, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Chaouki ABSSI, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Richard MERRA, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Mariama GASSAMA, Mohammed DDANI, Fabienne MOREAU, Christophe BERNIER, Zine BOUKRICHE (arrivée à 20h12), M'Hamed BINAKDANE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Eloi SIMON, Khalid DAMOUN, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Sinan KARAKUS (arrivée à 20h28), Christelle NEDELEC.

**Etaient représentés :**

Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Délia TOUMI (représentée par Richard MERRA), Ibrahima NDIAYE (représenté par Roger DUGUÉ), Nadia MOUADDINE (représentée par Khalid DAMOUN), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Elsa FAUCILLON (représentée par Alexandra D'ALCANTARA), Laetitia GHIRARDI (représentée par Ahcen MEHARGA).

**Absents excusés :**

Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO.

**Ne prend pas part au vote :**

**Nombre de votes pour :** 40

**Nombre de votes contre :**

**Nombre d'abstentions :**

**Mention du vote :** Adoptée à l'unanimité

### Adoption du Règlement Budgétaire et Financier

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu les dispositions de l'article L5217-10-8 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération F1 du Conseil Municipal du 16 novembre 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Considérant l'avis favorable du comptable public sur le passage en M57 et l'application de la nomenclature M57 au budget principal et à ses budgets annexes,

Considérant que le Règlement Budgétaire et Financier doit avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant que le projet Règlement Budgétaire et Financier annexé à la présente délibération, formalise et précise les principales règles en matière de gestion budgétaire et comptable telles qu'elles résultent des textes et lois en vigueur,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

#### DELIBERE

Article 1 : Approuve le Règlement Budgétaire et Financier annexé à la présente délibération

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

le 15/02/23  
Affiché le 15/02/23  
Exécutoire le 15/02/23



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a 'K'.

Signé électroniquement le  
Le 10 février 2023